Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

UE – Lutte contre la chrysomèle : quand la DG Sanco encense une PGM non autorisée en Europe

Par Eric MEUNIER

Publié le 21/08/2009, modifié le 27/03/2026

Dans un document d'analyse de juin 2009, la Direction Générale de la Santé et des Consommateurs (DG Sanco) expose les coûts économiques, environnementaux et sociaux de différentes méthodes de lutte contre un coléoptère, la chrysomèle des racines du maïs - Diabrotica virgifera virgifera [1]. Dans cette étude, les maïs GM sont abordés et il est intéressant de suivre la présentation que fait la DG Sanco de l'utilisation de ce type de plantes.
Ainsi, pour la DG Sanco, les bénéfices liés à l'utilisation de maïs modifiés par transgénèse sont une protection supérieure des racines, une diminution de la quantité d'insecticides utilisés par les agriculteurs et une gestion par les agriculteurs plus aisée. Si la DG Sanco souligne qu'aucune variété résistante au Diabrotica n'est encore autorisée, elle explique que, selon elle, le climat politique actuel autour des PGM rend très difficile de prévoir si ces variétés de maïs GM seront un jour commercialisées en Europe. Pour cette raison, elle n'a donc pas inclu le maïs GM dans les options possibles de lutte contre la chrysomèle.
Mais il reste intéressant de voir que, pour la DG Sanco, bien peu sinon aucun problème n'existe avec le maïs transgénique. Bien sûr la DG Sanco s'est limitée aux avantages directement en lien avec la gestion de parasites comme Diabrotica, dont l'arrivée sur le sol européen fut et reste l'objet d'interrogations [2]. Cependant, des informations sur les obligations agricoles à suivre par l'agriculteur pour éviter l'apparition de résistances, sur les impacts des PGM insecticides sur des organismes non cibles ou encore sur la gestion plus lourde du fait des règles de coexistence tout le long de la chaîne auraient mérité d'être développées.
Notons enfin que, dans son document, la DG Sanco présente que tout un travail sur l'amélioration conventionnelle des variétés de maïs pour obtenir des variétés résistantes à Diabrotica. Ce travail, compilé dans une base de données intitulée Diabr-Act, vous sera présenté dans notre prochain numéro.

[1] « Analysis of the economic, social and environmental impacts of options for the long- term EU strategy against Diabrotica virgifera (Western Corn Rootworm), a regulated harmful organism of maize, to support the drafting of the Commission impact assessment », DG Sanco, 4 juin 2009, http://ec.europa.eu/food/plant/orga...

[2] EUROPE- Chrysomèle intentionnelle ?

Adresse de cet article : https://infogm.org/ue-lutte-contre-la-chrysomele-quand-la-dg-sanco-encense-une-pgm-non-autorisee-en-europe/